



Bulletin de souscription

à l'offre 2018

À renvoyer à votre service des ressources humaines
ou paie au plus tard le 8 juin 2018

Je soussigné (e)

M.

Mme

Nom	Prénom
Date de naissance <input type="text"/>	Nationalité
Société	Numéro CIN <input type="text"/>
Adresse personnelle	ID VINCI Groupe <input type="text"/>
Code postal	Ville
E-mail	Pays
	Téléphone Mobile

Les informations requises ci-dessus sont nécessaires pour traiter votre demande de souscription et pour la gestion de vos avoirs. Assurez-vous d'avoir complété tous les champs avant de remettre votre bulletin.

● Je déclare avoir pris connaissance :

- des documents qui m'ont été communiqués et en particulier, de la brochure d'information et du supplément local, ainsi que des documents d'information clés pour l'investisseur du FCPE CASTOR INTERNATIONAL RELAIS 2018 et du FCPE CASTOR INTERNATIONAL, et de la note d'information simplifiée visée par l'Autorité Marocaine du Marchés des Capitaux (AMMC) (disponibles sur demande auprès de mon employeur ou sur www.vinci.net et sur le site de l'AMMC www.ammc.ma) ;
- du prix de souscription et de sa contrepartie en dirhams ;
- mon apport minimum dans cette offre est fixé à l'équivalent en dirhams du prix de souscription d'une action VINCI ;
- des dispositions au verso de ce bulletin et y adhérer.

● Je certifie être salarié d'une société du groupe VINCI et avoir une ancienneté d'au moins 6 mois consécutifs ou non sur les 12 derniers mois dans le groupe VINCI à la date de ma souscription.

Je souhaite investir dans le cadre de la présente offre la somme de (doit être égale ou supérieure à l'équivalent du prix de souscription d'une action VINCI en dirham) :

Que je règle (un seul choix):

- en joignant un chèque à l'ordre de mon employeur au plus tard le dernier jour de la période de souscription ;
- par avance sur salaire, à rembourser par prélèvements sur salaire sur 10 mois, à compter de juillet 2018* ;
* Les prélèvements mensuels seront effectués conformément à la loi applicable au MAROC. Ainsi, les prélèvements ne pourront dépasser 10 % de mon salaire mensuel.
- en espèces, en transmettant à mon employeur le montant correspondant à la somme indiquée ci-dessus au plus tard le dernier jour de la période de souscription ;
- par virement, sur le compte de l'employeur, au plus tard le dernier jour de la période de souscription.

● J'ai bien noté que :

- l'ensemble de mes versements dans le PEG Actionnariat International en 2018 n'excèdera pas le plus petit des deux montants suivants :
 - 10 % de ma rémunération annuelle de 2017 nette de l'impôt sur le revenu, des prélèvements au titre de la prévoyance sociale et de tout autre montant à ma charge en tant que salarié et ce conformément à l'Instruction Générale des opérations de change en date du 31 décembre 2013. Cette limite comprend la valeur des actions gratuites qui me seront attribuées par VINCI dans le cadre de cette opération ;
 - 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour l'année 2018. Cette limite ne comprend pas la valeur des actions gratuites qui me seront attribuées par VINCI dans le cadre de cette opération ;
- la souscription à la présente offre est régie par les dispositions du PEG Actionnariat International du groupe VINCI et les dispositions du présent bulletin ;
- les sommes correspondant à ma souscription seront investies en actions VINCI détenues dans un premier temps dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL RELAIS 2018 pour être ensuite conservées, après fusion des FCPE, dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL, sous réserve de l'accord du conseil de surveillance et agrément de l'Autorité des marchés financiers en France ;
- mon bulletin de souscription est irrévocable dès la clôture de la souscription.

● Tout bulletin incomplet ou erroné pourra être refusé. VINCI pourra notamment considérer mon bulletin non valable s'il n'est pas accompagné par le règlement du prix de souscription comme indiqué ci-dessus. Je donne expressément mon accord pour le traitement de mes données personnelles dans les conditions indiquées au verso de ce bulletin. Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin de souscription pour mes archives personnelles.

Fait à Date

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Avertissement de l'AMMC

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

La note d'information simplifiée visée par l'AMMC est disponible sans frais au siège social de la société au sein de laquelle le souscripteur est salarié et sur le site web de l'AMMC : www.ammc.ma.

DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- Je reconnais avoir été informé de l'ensemble des conditions requises pour participer à l'opération CASTOR INTERNATIONAL 2018 et déclare avoir la qualité de salarié d'une société adhérent au Plan d'Épargne Groupe Actionnariat International du groupe VINCI présent à l'effectif au jour de l'ouverture de la période de souscription, disposant d'une ancienneté minimum de 6 mois, consécutifs ou non au cours des derniers 12 mois, au moment de la remise du bulletin de souscription.
- J'ai bien noté que ma participation à l'offre vaut adhésion au PEG Actionnariat International du groupe VINCI.
- La souscription des actions VINCI s'effectue en euros. En conséquence, le montant de mon versement sera converti en euros au taux de change fixé par VINCI le jour de détermination du prix de souscription (i.e. 18 mai 2018). Il est prévu que VINCI utilise le taux de change applicable à la date de la détermination du prix. Pendant la durée de mon investissement, la valeur de mes avoirs sera soumise aux fluctuations de taux de change entre l'euro et le dirham. Ainsi, si la valeur de l'euro croît par rapport au dirham, la valeur de mes avoirs exprimée en dirham augmentera. Inversement, si la valeur de l'euro s'affaiblit par rapport au dirham, la valeur de mes avoirs exprimée en dirham diminuera.
- J'ai bien noté que, sauf survenance d'un des cas de déblocage anticipé visés dans la brochure, mon investissement sera bloqué pendant 3 ans.
- J'ai bien noté que, les actions gratuites ne sont acquises définitivement qu'à condition d'être salarié du groupe VINCI à l'échéance des 3 ans, soit le 3 juillet 2021, et de ne pas avoir déblocué tout ou partie de mon investissement initial.
- VINCI tient à ma disposition les règlements du PEG Actionnariat International et des FCPE visés au recto. Ces documents pourront m'être communiqués sur demande.
- Les actions VINCI sont cotées sur Euronext. La valeur de mon investissement suivra l'évolution du cours de l'action VINCI à la hausse comme à la baisse. VINCI met à disposition sur le site www.vinci.com son document de référence et autres rapports financiers qui contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, la direction et les résultats financiers de VINCI ainsi que les facteurs de risques relatifs à l'activité du groupe VINCI. J'atteste que j'ai pu avoir accès à ces documents.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer à ma situation du fait de ma participation au PEG Actionnariat International et en assume la pleine responsabilité. Je reconnais notamment être redevable envers mon employeur de toute somme qu'il devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. Mon employeur pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due ainsi que, le cas échéant, demander le rachat de mes parts de FCPE ou cession de mes actions et déduire les sommes susmentionnées du produit de cession.
- Je suis entièrement libre d'adhérer ou non à cette offre. Ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon travail au sein du groupe VINCI. L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail, dont elle ne constitue pas une partie intégrante et ne me confère aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
- J'ai également noté que ni ce document, ni toute autre documentation que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du PEG Actionnariat International, ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures.
- En complément de mon investissement, VINCI m'attribuera des actions gratuites VINCI suivant les modalités décrites dans la brochure d'information.
- Le nombre d'actions proposé dans le cadre de l'offre est 8 950 227. En cas de demandes dépassant le nombre d'actions offertes, le montant de mon investissement pourra être réduit. Le calcul des réductions sera effectué comme suit :
 - Après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, il sera déterminé un plafond individuel égal à l'offre moyenne. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond.
 - Après avoir déterminé le montant de l'offre résiduelle, il sera calculé un pourcentage de réduction à appliquer proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.

J'accepte la réduction du montant de mon investissement à due concurrence. En cas de sursouscription, mon employeur me restituera le montant correspondant au surplus versé au plus tard le 30 juillet 2018 et ce par un virement direct sur mon propre compte.

- **J'ai bien noté qu'en cas de défaut ou de paiement tardif de mon versement personnel le présent ordre pourra être annulé de plein droit. Si mon ordre a été traité, je resterai redevable envers mon employeur du montant de la souscription. Je reconnais et j'accepte expressément que VINCI ou mon employeur pourra faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de la totalité de mes parts du FCPE et en affecter le produit au remboursement des sommes correspondant au montant de ma souscription. Si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir la somme indiquée ci-dessus, je resterai débiteur de mon employeur pour le montant correspondant. Mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes impayées.**

Je prends note que les informations personnelles contenues dans le présent bulletin feront l'objet d'un traitement informatique. Ce traitement est soumis aux dispositions de la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles (Règlement UE 2016/679) applicable à partir du 25 mai 2018 ainsi qu'à la loi marocaine 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Le traitement des données personnelles contenues dans ce bulletin est réalisé sur la base de mon consentement via la remise de ce bulletin et parce qu'il est nécessaire à l'exécution du contrat de souscription et plus généralement à la gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG Actionnariat International de VINCI. Je prends note que mes données seront conservées le temps nécessaire à la gestion de mes avoirs (c'est-à-dire au moins pour la durée de la période d'indisponibilité fixée par le plan) et pour répondre aux obligations légales. Le responsable du traitement est VINCI S.A., dont le siège social est au 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, France. Mes données personnelles seront traitées par VINCI S.A., mon employeur et par AMUNDI Tenue de Comptes, dont le siège social est au 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France (adresse postale : 26956 VALENCE CEDEX 9, France) intervenant à la demande de VINCI S.A. pour l'exécution de toutes les opérations liées au traitement de ma demande de souscription, tenue de comptes et gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG Actionnariat International de VINCI. Je note en particulier que mes données personnelles seront transférées à ce prestataire en France.

Je dispose du droit de demander l'accès à mes données, la rectification, l'effacement, ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. J'ai également le droit de retirer mon consentement pour le traitement de mes données personnelles. Toutefois, je comprends que mes données personnelles sont nécessaires pour le traitement de ma souscription à l'offre, le maintien de mes avoirs dans le PEG Actionnariat International et l'exécution de toutes les opérations en lien avec mon investissement. En particulier, je ne pourrai exercer mon droit au retrait de mon consentement que lorsque mes avoirs deviendront disponibles et concomitamment à une demande de retrait de mes avoirs du Plan. Pour exercer mes droits concernant le traitement de mes données personnelles, je dois contacter le département des Ressources Humaines de mon employeur.

Le traitement de mes données personnelles a fait l'objet (i) d'une autorisation préalable de traitement accordée par la Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel n° _____ et (ii) d'une autorisation de transfert de ces données à l'étranger n° _____.

- **Je m'engage à honorer tout engagement que j'ai souscrit à l'égard de l'Office des Changes, notamment à lui justifier le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus-values de cession des parts que je détiendrai au titre de cette offre, conformément à la réglementation des changes en vigueur.**

• Je comprends que cette offre n'est pas ouverte aux « U.S. Persons » et par conséquent, je certifie que je ne suis pas résident des États-Unis d'Amérique. Je note que des informations complémentaires concernant cette restriction figurent dans les règlements des FCPE et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com.

Fait à Date

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)